

COMMUNE DE VANDŒUVRES

CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons

Le contexte

Située sur la rive gauche, la commune de Vandœuvres offre sur ses 442 hectares un patrimoine agricole et paysager d'une très grande richesse, constituant un cadre résidentiel privilégié pour ses 2'500 habitants. La zone de villas, dite zone 5, occupe environ un tiers du territoire communal et représente le 95% de sa zone à bâtir. Celle-ci connaît depuis 2013 une importante évolution en raison des modifications légales introduites au niveau cantonal. La gestion de ce développement et des ses conséquences, ainsi que la préservation des qualités paysagères de son environnement bâti et naturel constituent des enjeux majeurs du plan directeur communal.

Le plan directeur communal (PDCom) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

L'entrée en vigueur de plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice. Le PDCom de Vandœuvres datant de 2007, sa révision était par ailleurs nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux de développement du territoire communal, notamment l'évolution de la zone 5.

Le plan directeur communal inclut également le plan directeur des chemins pour piétons.

La consultation publique

En application de l'article 11bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Vandœuvres en collaboration avec le Département du territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 21 janvier au 20 février 2019** sur le projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

À la Mairie, 104 route de Vandœuvres (horaires : lundi et mardi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h – après-midi fermé).

Au Département du territoire (DT), réception de l'Office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5^e étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Une séance d'information publique est organisée le lundi 21 janvier 2019 à 19h00, à la salle des Combles de la nouvelle école, route de Pressy 4. Par ailleurs, deux permanences sont organisées les 29 janvier et le 6 février de 18h00 à 20h00 afin de répondre aux questions. Pour les permanences, l'inscription auprès de la Mairie est obligatoire (022 750 14 18).

Les observations relatives au projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons doivent être adressées par écrit à la Mairie de Vandœuvres ou au Département du territoire.